

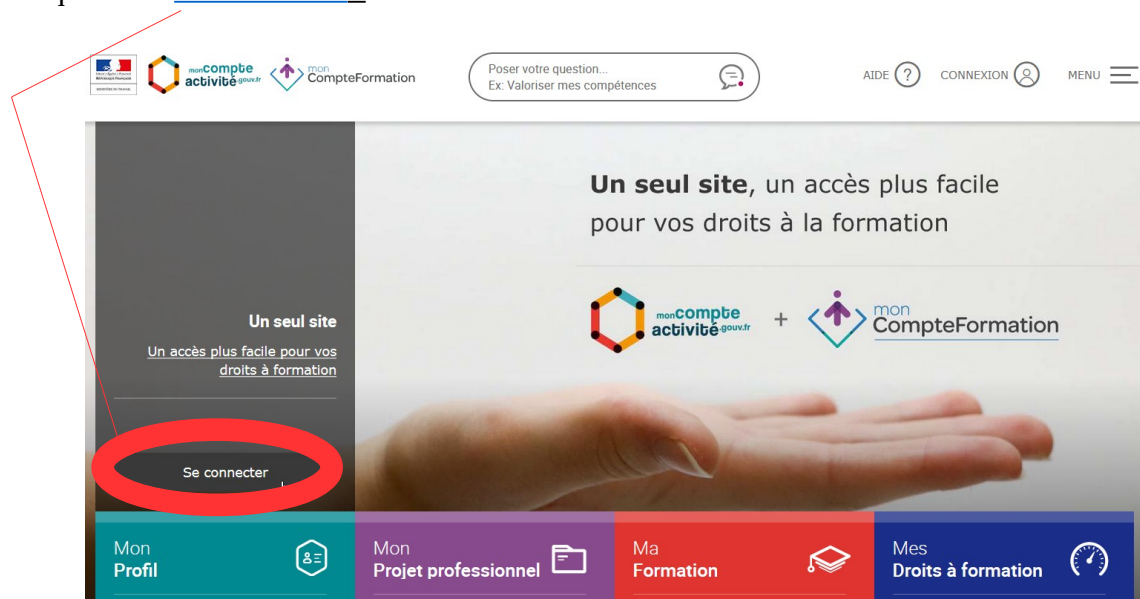
COMMENT ACTIVER VOTRE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE ?

Les comptes personnels d'activité (CPA) des agents de la fonction publique ont été créés sur un portail internet dédié, géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces comptes intègrent les comptes personnel de formation (CPF).

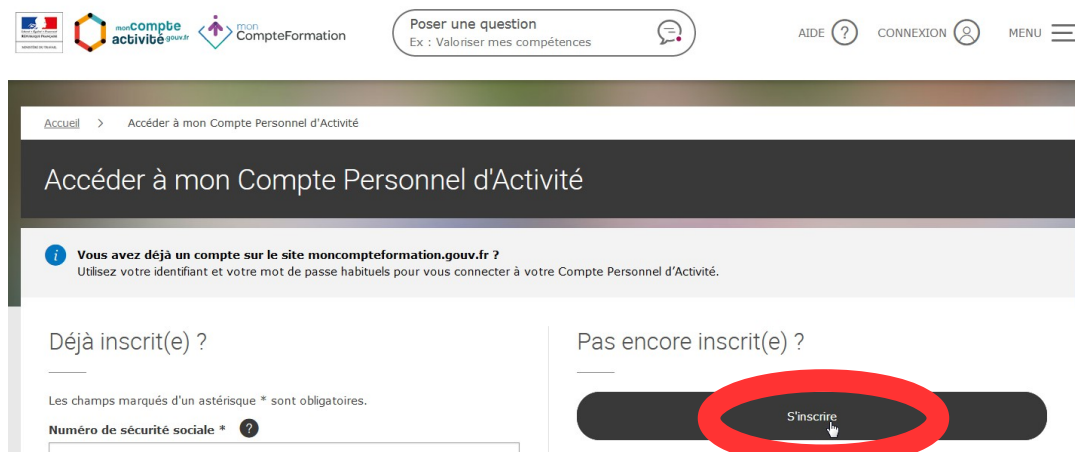
Afin de pouvoir consulter vos droits à formation dans le cadre du compte personnel de formation, vous devez au préalable **activer** votre CPA de la façon suivante :

1- Connectez-vous sur le [site internet](https://www.moncompteactivite.gouv.fr) dédié : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

2- Cliquer sur "[Se connecter](#)" :



3- Dans la rubrique "Pas encore inscrit(e) ?", cliquer sur "[S'inscrire](#)" :



4- Procéder au remplissage des différents champs du [formulaire](#) :

S'inscrire au Compte Personnel d'Activité

[Qu'est ce que FranceConnect ?](#) [S'identifier avec FranceConnect](#)

 Besoin d'aide pour vous inscrire ? Voir le [tutoriel vidéo](#).

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Numéro de sécurité sociale * 

Prénom *

Nom de naissance * 

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Courriel *

Confirmer votre courriel *

Créer un mot de passe *
Minimum 8 caractères, dont 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre



Confirmer votre mot de passe *



 Conserver ce mot de passe

Contrôle de sécurité *

Cliquer sur l'image **Ampoule**



 [Cliquer ici pour écouter la version sonore](#)

 [Cliquer ici pour renouveler le contrôle de sécurité](#)

☐ J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)  *

Annuler

S'inscrire

Penser à effectuer le contrôle de sécurité en suivant les instructions.

Contrôle de sécurité *

Cliquer sur l'image **Ampoule**



 [Cliquer ici pour écouter la version sonore](#)

 [Cliquer ici pour renouveler le contrôle de sécurité](#)

☒ J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)  *

Puis valider en cliquant sur le bouton

S'inscrire

5- Renseigner votre [niveau de diplôme](#) :

IMPORTANT : A la première connexion, il vous est demandé de renseigner votre niveau de diplôme le plus élevé. Pensez à bien **saisir cette information**, à partir du menu déroulant proposé, dans la mesure où cela peut vous permettre de bénéficier de droits CPF supplémentaires.

Votre niveau de diplôme le plus élevé ✕

En fonction de votre niveau de diplôme, **vos droits à formation professionnelle peuvent être majorés** : vous pouvez acquérir 48h par an au lieu de 24h, et votre plafond peut être porté à 400h au lieu de 150h.
Pour nous permettre de calculer vos droits, **renseignez le niveau de diplôme le plus élevé que vous avez obtenu**, à l'aide du menu déroulant.

Votre diplôme le plus élevé obtenu (obligatoire)

Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+2 (DUT, BTS, DEUG) ▼

Année d'obtention (obligatoire)

1998

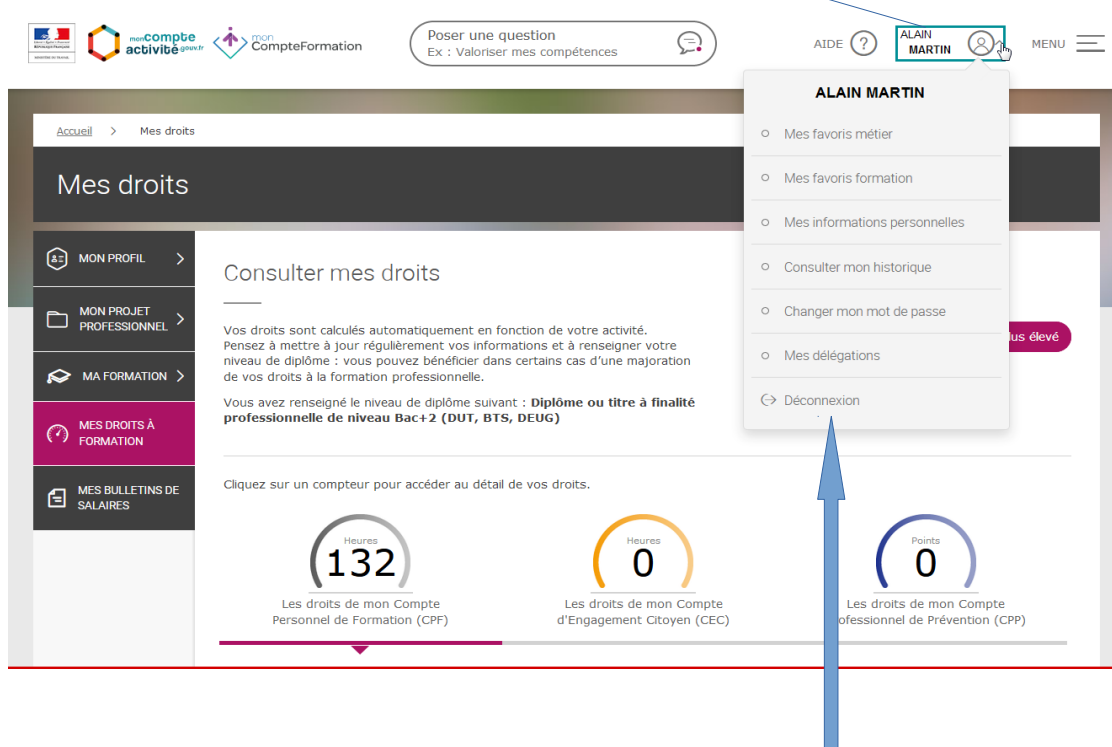
~~Je le ferai plus tard~~ Valider

i Cette déclaration vous engage et les informations pourront donner lieu à vérification, notamment si vous déposez une demande de formation. En cas d'erreur, vous pourrez rectifier votre saisie sur votre compte personnel d'activité, et vos droits seront alors potentiellement recalculés. En cas de fraude, vos droits seront recalculés et les sanctions prévues par le code pénal pourront être appliquées*.

(*) articles 313-1 du code pénal (escroquerie punie par cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende) et 441-6 (fausse déclaration pour un avantage indu deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende).

6- Après validation du niveau de diplôme, **le compte est activé**.

Vous pouvez alors consulter vos droits ou accéder à diverses informations via le menu apparaissant après un clic sur votre nom.



7- Pour **quitter** votre compte personnel d'activité, cliquer sur "**Déconnexion**" puis "**Confirmer**".

